

Guémené-Penfao, le 1<sup>er</sup> juin 2017



## ***Information à toutes les familles***

### **Le portail « Famille » !**

À partir du 1<sup>er</sup> août 2017, la Mairie de Guémené-Penfao met en place un **portail « Famille »** pour la réservation des repas du restaurant scolaire et l'inscription aux activités périscolaires (accueils périscolaires, TAP et animation jeunesse) et extra-scolaires (accueil de loisirs sans hébergement).

### **Le portail « Famille », qu'est-ce que c'est ?**

C'est un outil de gestion moderne, performant et facile d'utilisation, qui permet de dématérialiser vos démarches administratives. Une simple inscription suffit et vous pouvez tout gérer, 7/7 jours, 24/24 heures, depuis n'importe quel ordinateur, grâce à son accessibilité depuis Internet, et donc sans déplacement en Mairie\*.

- ✚ Inscrivez ou désinscrivez vos enfants en ligne, au coup par coup, selon un calendrier préétabli : accueil du matin, accueil du soir, restauration scolaire, activités de loisirs du mercredi ou durant les vacances scolaires. **Attention ! Toute inscription ou annulation devra être faite au plus tard 48 heures avant pour ne pas vous être facturée ;**
- ✚ Payez vos factures en ligne (paiement CB sécurisé) et retrouvez-les en un clin d'œil pour les rééditer si besoin ;
- ✚ Consultez et modifiez vos informations personnelles (dossier « famille ») ;
- ✚ Consultez vos historiques ;
- ✚ Informez-vous sur l'actualité scolaire et périscolaire.

**\* Le Portail « Famille » peut également être utilisé en Mairie grâce à la mise à disposition d'un poste informatique en libre-service, et consultable aux horaires habituels d'ouverture.**

### **Comment ça marche ?**



Le **portail « Famille »** sera accessible depuis la page d'accueil de notre nouveau site Internet à *partir du 1<sup>er</sup> août*.

Dans cette première phase de mise en place, vous recevrez un identifiant et un mot de passe vous permettant d'accéder à votre espace personnel et sécurisé.

Ces informations personnelles et confidentielles, ainsi que le manuel d'utilisation du **Portail « Famille »** vous seront transmis par l'envoi de 2 courriers distincts : l'un pour votre identifiant, le second, pour votre mot de passe.

Par ailleurs, et afin de simplifier les échanges, si vous n'avez pas encore communiqué votre mail, vous êtes invités à le transmettre au plus tôt à l'adresse suivante : [education@mairie-guemene-penfao.fr](mailto:education@mairie-guemene-penfao.fr)

.../...

Pour tout ce qui relève des **nouvelles inscriptions scolaires aux écoles publiques de la commune de Guémené-Penfao**, ainsi que pour toute **première inscription aux activités périscolaires et extra-scolaires de la commune**, des dossiers vierges vont être mis à votre disposition dans le hall d'accueil de la Mairie. Ce dossier unique comporte également la liste de pièces justificatives que vous devrez y joindre.

Une fois votre dossier complété et accompagné des pièces demandées, il vous suffira de le redéposer auprès de l'accueil de la Mairie ou auprès du service « Affaires scolaires, Enfance-Jeunesse » (*bureau rez-de-chaussée, au fond du couloir*), tous les matins, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30.

Vous serez ensuite contactés, soit par mail, soit par téléphone, pour vous inviter à venir le reprendre, une fois le certificat d'inscription scolaire signé.

Le service « Affaires scolaires, Enfance-Jeunesse » reste à votre disposition au 02 40 79 29 17, aux horaires indiqués ci-dessus, ou par mail : [education@mairie-guemene-penfao.fr](mailto:education@mairie-guemene-penfao.fr) pour répondre à toutes vos questions.

**Bonne navigation sur votre nouvel espace « Famille » !**

Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

Isabelle BARATHON-BAZELLE

